



**MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction des ressources humaines**

Paris, le 16 janvier 2025

*Service du développement professionnel
et des conditions de travail
Sous-direction du recrutement et de la mobilité
Bureau des mobilités et des recrutements interministériels*

Note à

Liste des destinataires in fine

Affaire suivie par : Alain Arribard
alain.arribard@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 75 70
Courriel : rm2.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : Organisation des mobilités en 2025 : cycle de printemps pour les postes de catégories ABC, « fil de l'eau » pour les postes de catégories A,B et C et dispositif des postes à enjeux

Pièces jointes :

- Partie 1 :** procédure de publication des postes
- Partie 2 :** procédure de gestion des candidatures
- Partie 3 :** calendriers 2025
- Partie 4 :** volet technique RenoIRH

- Annexe 1 :** Formulaire interministériel de mobilité,
- Annexe 2 :** Notice au formulaire de mobilité et pièces justifiant une priorité légale
- Annexe 3 :** Liste des pièces demandées pour une demande de détachement
- Annexe 4 :** Fiche de poste type compatible RenoIRH (version janvier 2024)
- Annexe 5 :** Fiche de recommandations aux recruteurs pour être attractifs
- Annexe 6 :** Tableau d'analyse des candidatures
- Annexe 7 :** Accord tripartite pour fixer la date de mobilité

Je vous prie de trouver ci-joint, les instructions relatives à l'organisation de la mobilité sur les postes supportés par les ministères du transport, de l'écologie et du logement.

Cette note de gestion mobilité est avant tout une note technique sur le process des mobilités. Elle se distingue et complète la note relative aux modalités de gestion du plafond d'emplois et des crédits de masse salariale pour l'année 2025 portée par la sous-direction du pilotage des rémunérations, des effectifs et de la masse salariale (PREMS) et la note sur les mesures dites de « services votés » induites par le report du vote de la loi de finances 2025. Ainsi, sous le contrôle des responsables des zones de gouvernance (ZGE), les ouvertures de postes doivent bien être calibrées pour permettre le respect du plafond d'emploi et du

pyramidage.

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des principales évolutions 2025 des instructions relatives aux processus de la mobilité.

Evolutions dans les procédures de candidatures 2025 :

La saisie des candidatures dans RenoIRH permet de ne plus communiquer les formulaires de mobilité à RM2 pour les candidatures des agents des catégories A et B (en attendant que cela soit étendu aux corps à petits effectifs et aux postes à enjeux en 2025). Un seul mail contenant le tableau d'analyse des candidatures (annexe 6) co-remplé par le service recruteur et le bureau RH de mobilité sera suffisant. C'est un gain de temps qui sera apprécié. Les seuls formulaires de mobilité à communiquer sont ceux qui disposent de renseignements qui ne sont pas saisissables dans RenoIRH (si un candidat coche soit une priorité subsidiaire, soit un « autre motif »).

Par ailleurs, dans un souci de transparence de l'instruction des dossiers de mobilité, RM2 a créé en juillet 2024 un groupe de travail sur la plateforme RESANA qui permet d'informer les bureaux RH de l'état d'avancement d'un dossier de mobilité : les saisies à corriger dans RenoIRH, les documents manquants (dossiers de détachement, pièces justifiant une priorité légale...) et la validation ou non d'une mobilité. RESANA sera enrichi courant 2025.

Un enjeu inédit portant sur le recrutement :

Je souhaite insister sur plusieurs aspects :

- **La consommation des ETPT** : sous le contrôle des RZGE, vous devez calibrer les ouvertures de postes en fonction des ETPT qui vous sont alloués, en prenant en compte les délais nécessaires au recrutement et en respectant strictement votre plafond d'emploi et votre pyramidage
- **La qualité des offres d'emplois** : les intitulés et le contenu des offres d'emplois sont trop souvent incompréhensibles et insuffisamment attractives. Il est de la responsabilité de toute la chaîne managériale d'impulser un réel changement de culture. De nombreux outils sont disponibles sur l'intranet/RH/recrutement pour vous guider dans l'amélioration de la rédaction des offres d'emploi et de leur lisibilité.
- **La prise d'initiative locale** : vous êtes encouragés à prendre toute initiative pour renforcer la visibilité et l'attractivité de vos services, malgré les incertitudes budgétaires, pour inscrire notre action dans la durée.

L'actualisation des LDG et la dématérialisation du processus de mobilité :

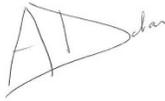
En 2024, RM2 a engagé deux chantiers de transformations majeures et qui devraient se concrétiser en 2025 :

- La simplification des procédures de mobilité qui nécessiteront de réviser les Lignes directrices de gestion mobilité. Deux enquêtes auprès des acteurs RH et auprès des employeurs ont été menées par le centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP) afin d'identifier les axes d'amélioration. Le cas échéant, ce sujet sera alors discuté avec les organisations syndicales présentes au Comité social d'administration ministérielle.
- La dématérialisation du processus de mobilité en lien avec le département des solutions numériques pour les ressources humaines (DSNUMRH).

Mes services vous tiendront informés de l'état d'avancement de ces projets et vous impliqueront pleinement.

Le bureau des mobilités et des recrutements interministériels (SG/DRH/D/RM2) est votre interlocuteur unique au sein de la DRH sur ce dossier, pour la publication des postes et la gestion des candidatures.

La Directrice des ressources humaines

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne DEBAR', written over a faint, stylized graphic element that resembles a triangle or a stylized letter 'A'.

Anne DEBAR

Liste des destinataires :

Monsieur le chef du service de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)

Mesdames et messieurs les responsables des zones de gouvernance des effectifs

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) Île-de-France
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- SG/DRH/CRHAC (pour l'administration centrale)
- SG/DRH/P/PREMS (pour les services techniques centraux, COM)
- SG/STMAR (pour les écoles)

Madame la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail (SG/DRH/D)

Monsieur le directeur du centre ministériel de gestion des personnels

Madame la sous-directrice ESP

Monsieur le sous-directeur GBCL

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs

- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) Île-de-France
- Directions interdépartementales des routes (DIR)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM)
- Directions de la mer (DM)
- Direction générale de la mer de Guyane
- Secrétariats généraux communs départementaux (SGCD)
- Directions départementales interministérielles (DDT, DDTM, DDETS, DDETSPP)
- Direction des territoires et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon
- Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Service des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Grands Ports Maritimes (GPM)

Pour information :

Messieurs les inspecteurs généraux

- Monsieur l'inspecteur général des affaires maritimes (IGAM)
- Monsieur l'inspecteur général de l'enseignement maritime (IGEM)